

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

Siège social : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2010, la Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2009 a approuvé les comptes et le bilan du dit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle a donné quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion du dit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2009 :	363.919,652 D
- Réserves légales =	-
1 ^{er} Reliquat	363.919,652D
- Fonds Social 363.919,652D_X 10 % =	<36.391,965> D
2 ^{ème} Reliquat :	327.527,687D
Résultats reportés	940,535 D
3 ^{ème} Reliquat :	328.468,222 D
- Dividendes (3,5%) =	<315.000,000>D
4 ^{ème} Reliquat :	13.468,222 D
- Réserves extraordinaires	<13.000,000> D
- Report à nouveau	468,222 D

Les dividendes de l'exercice 2009 ont été fixés à 3,5% du capital de la société soit 0,035 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (9.000.000 Dinars) .

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 05 juillet 2010 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de la « STICODEVAM ».

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé la fixation des jetons de présence pour l'année 2009 à deux Mille Dinars brut (2.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

QUATRIEME RESOLUTION :

En vertu de la loi 2000-93 en date du 03-11-2000 relative à la promulgation du code des sociétés commerciales et en application de l'article 18 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans à compter de la date de cette réunion jusqu'à la fin de celle qui approuvera les comptes de l'exercice 2012 et ce comme suit :

MEMBRES	ORGANISME REPRESENTE
- MOHAMED BECHIR NAFTI (Président du Conseil d'administration)	L'ETAT TUNISIEN
- ALI BOUZAIANI	L'ETAT TUNISIEN
- MOHAMED LASSAAD LAABIDI	L'ETAT TUNISIEN
- HAFEDH KHELIF	L'ETAT TUNISIEN
- SONIA ATTIA	L'ETAT TUNISIEN
- EL ARBI BELKAHLA	OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE
-ABDELHAMID TRABELSI	STE TRABELSI ET FILS (les petits porteurs)

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait de ce procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION arrêté au 31 decembre 2009 (exprimé en dinars)

Actifs	Au 31/12/09	Au 31/12/08
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	151 657	147 920
Amortissements	-135 054	-116 228
Immobilisations corporelles	27 955 536	24 533 227
Amortissements	-18 502 933	-17 689 270
Immobilisations financières	349 542	317 980
Provisions	-12 288	-12 288
Total des actifs immobilisés	9 806 460	7 181 341
Total des actifs non courants	9 806 460	7 181 341
ACTIFS COURANTS		
Stocks	29 022	25 329
Provisions	-309	-309
Clients et comptes rattachés	189 161	186 764
Provisions	-184 391	-175 977
Autres actifs courants	761 133	673 327
Provisions	-20 275	-20 761
Placements et autres actifs financiers	9 400 000	9 550 000
Liquidités et équivalents de liquidités	1 261 685	711 662
Total des actifs courants	8 436 026	10 950 035
Total des actifs	18 242 486	18 131 376

BILAN APRES AFFECTATION
arrêté au 31 decembre 2009 (exprimé en dinars)

Capitaux propres et passifs	Au 31/12/09	Au 31/12/08
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	9 000 000	9 000 000
Réserves	5 919 102	5 988 343
Résultats reportés	468	940
Total des capitaux propres après affectation	14 919 570	14 989 283
PASSIFS		
Passifs non courant		
Autres passifs financiers	272 654	275 641
Total des passifs non courants	272 654	275 641
Fournisseurs et comptes rattachés	1 785 775	1 130 073
Autres passifs courants	1 264 487	1 736 379
Total des passifs courants	3 050 262	2 866 452
Total des passifs	3 322 916	3 142 093
Total des capitaux propres et des passifs	18 242 486	18 131 376

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2009
(Unité en Dinar Tunisien)

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2009	Résultats reportés
Solde au 31/12/09								
(Avant affectation)	15 234 570	9 000 000	900 000	504 842	4 424 868	40 000	363 919	941
Affectation approuvée par l'A.G.O. du 21/06/2010								
Réserves légales		-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour fonds social		-	-	36 392	-	-	-36 392	-
Dividendes exercice 2009		-	-	-	-	-	-315 000	-
Réserves extraordinaires		-	-	-	13 000	-	-13 000	-
Variation des résultats reportés		-	-	-	-	-	473	-473
Solde au 31/12/2009	14 919 570	9 000 000	900 000	541 234	4 437 868	40 000	0	468
(Après affectation)								

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

Siège social : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

Les résolutions adoptées l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de trois Millions de Dinars (3.000.000D), le portant de 9.000.000 Dinars à 12.000.000 Dinars ; par l'émission de 3.000.000 de nouvelles actions de valeur nominale de un dinar chacune entièrement libérées. Cette augmentation s'effectue par l'incorporation des réserves extraordinaires à raison de 3.000.000 Dinars.

Les propriétaires de 3 actions anciennes recevront une action nouvelle gratuite.

Les actions nouvelles seront assujetties à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

Elles jouiront des mêmes droits à compter du 01 janvier 2010.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG » et ce comme suit :

ARTICLE 6 (nouveau) : capital social

Le capital social de la société est fixé à 12.000.000 Dinars divisé en 12.000.000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune entièrement libérées.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au président du conseil porteur d'une copie, d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération, pour procéder aux publications et formalités prescrites par la loi et les statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé cette résolution.